N° 4909 — 6e Année

CINQ CENTIMES

Mardi 2 Janvier 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N°
TOURCOING, rue VERTE, 19

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 5 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse n° 8.

TÉLÉPHONE

Nos ateliers étant fermés à cause du jour de l'An, l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING ne paraîtra pas demain mardi.

CHRONIQUE

L'année 1893 vient de fuir.

Selon l'usage antique et généralement plus cordial que solennel, nous présentons aux lecteurs de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* nos meilleurs souhaits pour l'année qui s'ouvre aujourd'hui.

Ce que sera 1894, nous ne le savons guère. Nostradamus est muet sur ce point et l'obscurité de l'avenir, sur cette nouvelle période de 365 jours, ne nous sera révélée que dans un an à pareille époque.

Nous n'essayerons pas de nous faire les confinateurs du devin du seizième siècle et nous n'additionnerons pas les centuries de prophéties nouvelles, même rimées en quatrains prophétiques.

La langue des dieux paraît ne point convenir aux idées du présent.

On nous excusera de parler en prose et de ne pas faire rimer anarchiste avec fraternité, dynamite avec concorde.

Et pour ne point nous tromper, nous causerons simplement de 1893 que nous connaissons ; pas du tout de 1894 que nous ignorons encore.

Comme dirait M. Prudhomme, si tout le monde suivait cette méthode, que d'erreurs seraient évitées.

⁂

L'année 1893 a été grosse de scandales et d'événements tragiques.

L'affaire du Panama déjà commencée en 1892, a suivi son cours pendant les premiers mois de l'année. Nous ne nous y arrêterons pas, la politique étant de ces choses qu'il faut un peu agiter avant de s'en servir.

Nous ne rappellerons que pour mémoire la condamnation de M. Baihaut, la disparition d'Arton, l'agonie de Cornélius Herz qui, commencée à Bournemouth en janvier 1893, continue depuis lors sans interruption.

Cornélius râlait en mars, il râlait également en juillet, il râle toujours au 31 décembre. Comme il rêvait probablement encore en 1900, cet agonisant têtu cesse d'être intéressant.

Quand il se décidera à mourir une bonne fois, nous en reparlerons, si nous ne sommes pas mort avant lui.

Au mois de février, nous avons eu la démission de M. Le Royer, président du Sénat, et l'élection de son remplaçant, M. Jules Ferry.

Citons encore les ordonnances de non-lieu rendues en faveur de MM. Rouvier, Léon Renault, Devès et Albert Grévy. Puis le débat de l'affaire des faux-poinçons.

⁂

Voilà très succinctement exposé quels ont été les événements de l'année 1893.

La caractéristique de l'année qui vient de finir a été surtout l'entrée en action du parti anarchiste qui s'affirme menaçant pour 1894.

Espérons que grâce aux précautions prises, le nouvel an ne nous apportera pas une litanie ainsi conçue d'incidents dramatiques dûs aux agissements des partisans de la propagande par le fait.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Un commissaire spécial à la Chambre

La questure de la Chambre a l'intention de prier M. Dupuy de demander au Ministre de l'intérieur la création d'un poste de commissaire spécial attaché à la Chambre des députés.

Ce fonctionnaire serait chargé des enquêtes sommaires nécessitées par les incidents extra-parlementaires qui peuvent se produire à l'intérieur du Palais-Bourbon, sa qualité de police judiciaire lui permettant de rechercher les inculpés ou de les envoyer au Dépôt.

Cette mesure, si elle est adoptée, ce qui est dit-on, fort probable — sera certainement étendue au Sénat.

Echos et Nouvelles

Le nombre des volumes imprimés en France pendant l'année 1893 est sensiblement le même que celui de l'année dernière : vingt mille volumes en chiffres ronds.

Par les départements nous offrant le plus fort contingent d'ouvrages, citons : Indre-et-Loire, 850 volumes ; Seine-et-Oise, 600 ; Seine-et-Marne, 550 ; Eure, 520 ; Haute-Vienne, 450 ; Rhône, 380, Gironde, 460 ; Nord, 650 ; Meurthe-et-Moselle, 420 ; Bouches-du-Rhône, 350 ; Cher, 340 ; Doubs, 400 ; Maine-et-Loire, 400 ; Somme, 320, etc.

⁂

Petite émeute.

Une petite émeute s'est produite mercredi à Florence, pour un motif bien singulier.

Le journal *il Secolo*, feuille francophile, ayant pris la résolution de publier chaque jour deux éditions alternées différentes, les vendeurs ont refusé de débiter la feuille milanaise.

Une singulière de vendeurs, arrivée de Milan, ont été accueillis à coups de couteau. Deux ont dû rentrer en retraite ; il paraît que dans d'autres villes, les crieurs de journaux se sont déclarés solidaires de leurs compagnons de Florence.

⁂

Une femme dévorée par les fourmis.

Les jours aux anglais relatent une des atrocités sauvagines se livrant les nègres de Pondoland.

Une femme soupçonnée de sorcellerie vient d'être condamnée à mort par les anciens de la tribu.

Elle fut des pieds à la tête enduite de graisse et attachée à un poteau préalablement planté sur une fourmilière.

Les fourmis ont lentement dévoré la malheureuse.

LES FEMMES DÉCORÉES

Dans la dernière liste des décorés du ministère de la guerre à l'occasion du 1er janvier, nous avons relevé le nom de Mme Koechlin-Schwartz, la fondatrice et la présidente de l'Union des femmes de France, cette société d'assistance aux blessés militaires, dont les services, depuis près de quinze ans, ne se comptent plus.

Il y a longtemps, il nous a paru intéressant de donner quelques renseignements, sinon inédits, du moins peu connus sur les femmes décorées, une liste des femmes honorables que Mme Koechlin-Schwartz clôture dignement aujourd'hui.

On croit généralement que la déclaration de la Légion d'honneur fut accordée aux femmes que depuis le second Empire. C'est une erreur, la chose date de beaucoup plus loin.

Six ans après la création de l'Ordre, en 1808, Napoléon fit décorer le sergent Virginie Ghesquière, une jeune femme qui, par dévouement, avait pris la place de son frère, qu'elle jugeait trop faible pour résister aux fatigues du service, et s'était fait incorporer sous son nom, au 27e de ligne.

En 1809, le régiment bombattait en Portugal, sous les ordres de Junot. Dans une rencontre avec l'ennemi, le colonel tombe grièvement atteint ; une fois la bataille gagnée, on s'aperçoit de la disparit ch du chef.

Aussitôt Virginie s'élance à sa recherche, le retrouve et le rapporte au camp après avoir eu à lutter contre deux officiers anglais qui la blessèrent, mais qu'elle tua.

C'est lorsqu'il fallut assigner le brave sergent qu'on reconnut son sexe.

Mme Schelinck, qu'on avait surnommée le sergent de Jemmapes en souvenir des six coups de sabre qu'elle reçut dans cette journée, a été également décorée de la Légion d'honneur en 1808.

Cette femme était s'était révélée à la Révolution ; elle fut blessée à Jemmapes, cité à l'ordre à Arcola, blessée de nouveau à Auxerre, encore blessée et nommée sous-lieutenant à Iéna. Le 20 juin 1808, âgée de 52 ans et souffrant cruellement de ses blessures, elle fut pensionnée de 800 fr.

Une troisième femme a reçu la Légion d'honneur sous Napoléon Ier ; cette fois, c'est une religieuse, Mme Bigot, en religion sœur Marthe. Elle fut décorée en 1815 pour l'admirable dévouement qu'elle prodigua, pendant les deux invasions, aux blessés français comme aux blessés ennemis.

Il faut aller jusqu'en 1851 pour retrouver une nouvelle femme décorée, Mme Brulon, sous-lieutenant d'infanterie, qui combattait sous les ordres de Napoléon et fit prisonnier l'empereur, et trois blessures, et qui mourut aux Invalides en 1859.

L'année suivante, 1852, quatre femmes furent décorées, trois sœurs : Mme Abiatot de Regis, qui fut blessée d'un coup de fusil gardes Vouliant empêcher des malfaiteurs d'incendier la maison d'Ozon, dans le Cher.

En 1853, une sœur reçoit encore la Légion d'honneur, c'est Mme Rénou, en religion sœur Rosalie, la même qui a si énergiquement protesté, lors des derniers troubles, contre la violation de l'Hôtel-Dieu par la police et qui est morte récemment, emportant les regrets des malades, des médecins et des étudiants.

En 1863, on a vu la tour de Mlle Rosa Bonheur, l'artiste célèbre, qui fut la dernière femme décorée par le second Empire.

La troisième République a été plus généreuse que les gouvernements précédents à l'endroit du sexe faible. Depuis 1875, il y a eu une trentaine de femmes décorées, la plupart des religieuses qui se sont distinguées, comme toujours, par leur dévouement aux bonnes, soit en France, soit dans les colonies.

Dix femmes autres que des religieuses ont reçu la Légion d'honneur depuis la guerre. La première fut Mlle Juliette Dodu, dont on connaît la belle conduite pendant la campagne contre l'Allemagne. Mlle Dodu avait reçu la médaille militaire en 1877 ; elle fut décorée le 30 juillet 1878.

Après elle, nous trouvons, sur notre liste, Mme Jarrebhont, la cantinière des francs-tireurs de Paris, qui se distingua à Châteaudun ; décorée le 12 juillet 1880 ;

Mme Fray-Grosz, qui distingua pendant la guerre l'ambulance de l'Hôtel-de-Ville, décorée le 12 juillet 1881 ;

Mme Delafaye, célèbre explorateur, dont les ouvrages sur l'Afrique, sont parmi les plus belles conquêtes scientifiques du siècle ; décorée le 11 octobre 1886

Mlle Furtado-Heinz, dont les œuvres de bienfaisance ne se comptent plus ; décorée le 13 juillet 1887 ;

Mlle Léontine Nicole, directrice de l'école des jeunes filles Israélites qui a obtenu « à la Salpêtrière ; décorée le 29 décembre 1887 ;

Mme Allouze-Luguet (Marie Laurent), l'artiste bien connue, fondatrice et directrice de l'Orphelinat des Arts ; décorée le 16 juillet 1888.

Mme Coralie Cahen, qui a rendu de si grands services aux ambulances de Metz et de Vendôme, en 1870 et à l'œuvre des pensionnaires israélites en Allemagne ; décorée le 28 décembre 1888 ;

Mme Augusta Holmès, la musicienne célèbre ; décorée, il y a quelques mois, à l'occasion des fêtes franco-russes ;

Enfin, Mme Koechlin-Schwartz, la chevalière d'hier.

On le voit, le nombre des femmes décorées de la Légion d'honneur est pas bien grand, mais combien dignes de cette distinction toutes celles qui ont pu obtenir cet honneur, sauf peut-être Mlle Dodu, dont le nom, le plus cité dans cette liste, a laqué vieudront s'ajouter encore, d'année en année, les noms de quelques bonnes et braves Françaises.

Dans la patrie de Jeanne d'Arc, on n'est pas cela qui saurait jamais manquer.

LES PROJETS DE M. JONNART

M. Jonnart a reçu hier le personnel de l'administration centrale des travaux publics.

Répondant à une allocution de M. Picard, président de comité consultatif des chemins de fer, le Min stre a dit :

« Vous avez accompli dans ces dernières années une œuvre considérable ; vous avez opéré la réforme des tarifs. Je compte vous saisir à bref délai d'un projet de réforme de l'ordonnance de 1846. — qui réglements les chemins de fer. — puis d'un projet d'unification de la classification des marchandises.

« Je solliciterai également votre avis sur les conditions de l'application des tarifs communs entre les diverses Compagnies de chemins de fer et entreprises de navigation. C'est une grosse question.

« Plus prochainement, je vous demanderai d'étudier les nouvelles propositions des Compagnies en ce qui concerne le transport des boissons. »

LES OUVRIERS ÉTRANGERS

Une nouvelle ligue — Chez M. Paulin Méry — La France aux Français

Les événements d'Aigues-Mortes et les scènes sanglantes qui ont eu pour cause première la concurrence que font dans tout le Midi les ouvriers italiens aux ouvriers français, donnent un intérêt tout actuel à l'œuvre entreprise par la Ligue pour la défense du travail national, présidée par M. Paulin Méry, député du troisième arrondissement de Paris.

A l'occasion des débats qui se terminèrent devant la Cour d'assises de la Charente, la ligue vient de distribuer la circulaire que nous donnons ci-dessous et sur laquelle un de nos confrères a reçu de M. Paulin Méry les déclarations suivantes :

— La lutte de notre œuvre vous indique suffisamment, dit-il, que nous voulons protéger les ouvriers français contre les ouvriers étrangers qui, dans les ateliers, prennent leur place ; nous voulons aussi que nous soyons le couvert de fraternité universelle, l'élément étranger, de plus en plus envahissant, se substitue au travailleur français dans la production nationale.

Notre circulaire vient d'être envoyée à un certain nombre d'industriels, accompagnée d'une lettre les invitant à renvoyer les ouvriers étrangers de leur ressort. De plus, nous la ferons distribuer dans un certain nombre de quartiers populeux.

Je crois que nous aurons très vite à un excellent résultat. D'ailleurs, nous avons avec nous l'opinion publique. Notre début est superbe. Songez donc : notre ligue est de création toute récente, et déjà elle compte plus de deux mille adhérents, et tous les jours nous en recrutons de nouveaux. Actuellement, nous possédons 1.800 sections entièrement organisées à Paris et deux en province. Une vingtaine d'autres actuellement en voie d'organisation seront bientôt installées définitivement.

Dès le commencement de l'année qui s'ouvre nous allons créer à Paris et en province un grand nombre de conférences. Nous exposerons le but de notre entreprise et les moyens d'action, et je crois que nous arriverons ainsi à créer une protection efficace pour le travailleur français.

Manifeste de la ligue

Ubi ubi ; nous, maître chez nous. Pas d'ouvriers étrangers dans nos ateliers. Pas de produits étrangers dans nos magasins. La France aux Français.

Sous le couvert d'une hospitalité que la libéralité de nos mœurs fait trop large, les étrangers qui envahissent la France, y apportent dans tous les rangs de l'échelle sociale leurs habitudes et les mœurs de leur pays d'origine.

Ils trouvent chez nous une sécurité qu'ils ne rencontrent nulle part ailleurs, ils n'ont pas besoin d'état civil, ils n'ont pas besoin d'état social. Ils ne reconnaissent pas les lois, les désirs ou de leurs besoins ou des ordres de leur gouvernement avec une liberté que ne possèdent pas les nationaux eux-mêmes. Ils peuvent faire et font trafic de tout, et des événements récents, encore inoubliés, nous ont prouvé que l'achat des consciences était un commerce qu'ils ne dédaignent pas.

Il y a quelques années, on a, à un ministère aux abois, ouvert largement leurs caisses pour lui permettre, par la corruption, d'avoir raison d'oppositions menaçantes. Ils rendent des services et imposent des personnes et leur autorité, au gouvernement de France.

Dans le milieu populaire, l'action des étrangers est plus néfaste encore, les ouvriers étrangers prennent dans nos ateliers, la place des ouvriers français. Ils font diminuer leur travail et abaisser leur salaire ; ils sont le plus puissant obstacle à la réussite de leurs revendications les plus légitimes.

Il faut libérer la France de l'étranger.

Il faut protéger l'œuvre ouvrière non seulement par des lois, mais et surtout par notre patriotisme ; la triple alliance que le et nos provinces et notre or, elle en ou chez nous ceux de ses enfants qu'elle ne peut nourrir, mais qu'elle saurait bien rappeler à la guerre éclatant. La France redevient toujours le pays largement ouvert aux proscrits, mais elle ne peut être la dupe du l'hospitalité que le donne aux soldats de la triple alliance. Qu'il n'y ait pas de pour eux, ni dans nos ateliers, ni dans nos usines, ni dans nos magasins.

Moins d'ouvriers français seront sans travail, moins de bouches sans feu, moins d'enfants français sans pain.

Patrons français, vous devez l'exemple à plus ottsme, vous ne pouvez pas oublier, sans manquer au plus sacré de vos devoirs, que c'est pour défendre votre pain, vous, en même temps que l'héritage d'honneur que vous ont légué nos ancêtres, que l'ouvrier français paie le si lourd impôt du sang, et que, si, travailleurs des champs et des villes, tous acceptent sans murmures et avec joie de quitter leurs familles et de la sacrifier aux dieux lubriques et tous les hasards de la vie militaire, c'est pour la patrie qu'ils le font.

Patrons français, au nom de la patrie, nous vous demandons de ne pas employer d'ouvriers étrangers quand des bras français sont inoccupés.

Et vous, travailleurs français, ne pensez qu'à la France et à vos familles, et, du haut en haut les théories sur la fraternité des peuples sont, pour le moment, contraires à vos intérêts et à votre honneur.

Il vous arrive de vous rêver de fraternité universelle quand, pour tous, un travail insuffisamment rémunérateur sera cher nous tous familles serait à l'abri du besoin. Jusqu'à ce que la France et votre seul but, votre idéal, vous serez ainsi, non seulement la cause sacrée de la patrie, mais aussi vos intérêts particuliers.

Vous inspirez-vous du cœur de vos ai légitimes revendications tous ceux dont le patriotisme ne s'arrête pas à l'intégrité de frontières, mais demande la sécurité et le bien-être de tous ceux qui travaillent et concourent ainsi à la prospérité du pays. En France, ceux-là sont légion, ils sont le nombre, ils sont la force.

Pour cette œuvre, non pas de haine de l'étranger, mais de protection des intérêts français, nous demandons le concours de tous les patriotes, de tous ceux qui, comme nous, voient la grandeur de la patrie à la fois dans l'intégrité de son territoire et le bien-être de ses enfants.

Le président de la Ligue pour la défense du travail national,

Paulin MÉRY.

L'ATTENTAT DU Palais-Bourbon

Vaillant n'est plus au secret : il s'est entretenu avec notre distingué confrère M. Ajalbert, l'avocat qui lui est choisi. Il a écrit à sa compagne. On connaît son attitude en prison ; on sait son système de défense. Il dira n'avoir voulu que terrifier. Son engin, prétend-il, chargé de simples clous ne devait que blesser les assistants, non les tuer. Il ne voulait la vie de personne. N'aurait-il pas exécuté un engin plus redoutable s'il eût voulu frapper mortellement ? Ses connaissances en explosives lui auraient permis...

Pour répondre à ces assertions, l'on a fait reconstituer l'engin identiquement. On l'a pu. Vaillant tout le premier y a aidé. On avait deviné ce qu'il était, il a corroboré par ses aveux les résultats des investigations savantes des chimistes.

Ceux-ci ont adressé leur rapport au procureur de la République. Ce rapport est très net. Il contient un croquis que nous traduisons par ce tracé géométrique qui donne l'idée très suffisante de la bombe.

La bombe est donc composée d'une cantine en fer-blanc, de celles dont se servent les ouvriers pour emporter au chantier leur soupe.

Dans cette cantine est une petite botte en fer-blanc, beaucoup plus petite.

Dans cette boîte, l'ampoule de verre étrangée au milieu, qui contient, séparés par un tampon d'ouate, les liquides dont le mélange produit la détonation initiale.

Vaillant fabrique l'engin

Comment l'anarchiste procéda-t-il à la fabrication de l'engin ?

Il essaya d'arracher les anses de sa cantine et n'y parvint, sans la détériorer, que pour une seule. Dans le fond, il prit un épais lit de clous. Sur ce lit de clous, il plaça sa bombe qui était cala dans la grande boîte avec d'autres clous. La travail difficile allait commencer. Il plaça dans la petite boîte son ampoule, et autour de son ampoule, sa poudre verte.

Ce qui devait déterminer l'explosion de la poudre verte, était le mélange détonant contenu dans l'ampoule. Le mélangeur de l'engin commençait à devenir délicat. Mais Vaillant parvint ne s'être pas très bien rendu compte du danger qu'il courait. Il avait 99 chances sur 100 d'y rester en opérant de la sorte. Il est incroyable qu'il y soit parvenu. Mais ignorant du danger, il n'est peut être perdu.

Il se servit d'une très longue éprouvette, à l'aide de laquelle, goutte à goutte, il fit tomber dans la partie inférieure de l'ampoule, l'acide sulfurique ; quand il eut fait sur trois quarts, il inséra le tampon de ouate, il bourra évidemment de l'ampoule jusqu'à ce qu'il eut atteint le cou.

L'explosion, pour se produire, exigeait simplement que l'acide sulfurique imbibât le coton et touchât la poudre chloratée au sucre qu'il venait d'ajouter dans la partie supérieure. Une distance, un revêtement inopiné, le moindre défaut d'équilibre de la bombe suffisait de provoquer le mélange et partant l'explosion.

Il eut la chance inouïe de n'avoir ces hasards.

Il pourrait six manipulation, bouche l'ampoule du E. C. mastique la partie supérieure de sa tombe avec du plâtre et des clous, ajoute le couvercle, et, pour augmenter la résistance, scelle avec trois puissantes fils de fer l'engin, qu'il enveloppa dans un journal.

La poudre verte

Il y avait onze cents grammes de clous et quatre cent grammes de poudre verte.

La poudre verte est d'une violence comparable à celle de la dynamite, qui représente environ trois fois la puissance de la poudre ordinaire. L'engin avait donc la puissance d'une charge de douze cents grammes de poudre ordinaire...

Vaillant, tout en possédant quelques rudiments des notions de chimie, pouvait-il combiner un tel explosif ? Pouvait-il s'en procurer les éléments ?

On a soupçonné la complicité d'un chimiste. Il a répondu avoir fait son engin seul, sans complices, après y avoir réfléchi longtemps.

L'instruction accepte ces déclarations ; le rapport des chimistes ne les contredit pas.

La poudre verte n'est pas très connue.

Vaillant a dit en connaître cependant la compos tion depuis près de dix ans. Comment l'a-t-il connue. Il a répondu : « J'ai lu le *Génie minier*, elle est décrite dans l'un des ses numéros. »

On n'a pas retrouvé le numéro en question du *Génie minier* qui a cessé de paraître, mais on a retrouvé dans un numéro du *Génie civil*, du 14 mars 1885, une reproduction de l'article du *Génie minier* qui indique la préparation et les propriétés de ce nouvel explosif. Après avoir saumaké le mélange, dans l'on connaît déjà, le rédacteur de l'article ajoute :

Cette poudre est brisante et d'une violence comparable à celle de la dynamite. Son pouvoir brisant est inférieur à celui de la dynamite et se fabrique les fusils.

Ayant, en effet, pulvérisé à l'avance les trois substances dont elle se compose *(nous jugeons inutile de les indiquer)*, il suffit de mélanger grossièrement sur un plateau, un journal, au moment même, pour obtenir une bonne poudre.

L'expérience faite dans plusieurs carrières a prouvé que cette poudre devait être comprimée dans des cartouches de papier, elle se conserve parfaitement, subit une modification moins sensible que celle de la dynamite et se détériorer qui augmente la puissance d'explosion.

La poudre verte serait utile aux artificiers pour la confection des bombes. Elle produit dans les enveloppes même peu résistantes des explosions fort intenses. Elle est commode pour la préparation des petits feux d'artifices, pétards, fonds de fusées explosibles, et se fabrique avec la plus grande facilité.

D'après ces déclarations, ce serait dans cet article que Vaillant aurait puisé sa science. « C'est à la rigueur possible, disent les experts. »

La poudre chloratée au sucre

En admettant que la lecture du *Génie minier* ait suffisamment éduqué l'anarchiste — ce qui reste plus que problématique — une autre substance non moins inconnue du profane que la poudre verte, lui suppose des connaissances spéciales : la poudre chloratée au sucre.

L'anarchiste a répondu la connaître également depuis longtemps. Il songeait même à l'exploiter industriellement pour les amorces d'allumettes, de préférence au phosphore. « Comme cela eût seuli moins mauvais, l'anarchie certainement réussi. » Il lui eût peut-être suffi ce ne pas tomber sur un capitaliste. Il aurait monté une fabrique, se fût enrichi et une fois de plus se serait vérifié l'axiome philosophique de Renan : « Un bourgeois c'est un anarchiste repentant ».

Les ingrédients chimiques nécessaires, où les trouva-t-il ? — Chez les marchands de ces produits, répondit-il. Il les acheta par petites quantités, chez plusieurs ; il en acheta près de la Sorbonne. Mais il nie en avoir employé la quantité que l'on dit.

En définit a frappé les experts : l'ampoule. C'est un tube de verre étranglé qui n'est pas dans le commerce. Il a répondu l'avoir lui-même dans le laboratoire de verre et en l'étirant à la flamme d'un chalumeau.

D'où lui venait ce savoir ?

« J'ai appris à souffler le verre, répondit-il, en travaillant dans les thermomètres.

Ces réponses ne sont pas très satisfaisantes, quoiqu'il ajoute qu'avant de réussir son difficile travail il ait cassé plus d'une douzaine de tubes.

Il fabriqua la pipette de même que l'ampoule. C'était une pipette longue comme une aiguille à tricoter.

Au total, la réponse à tout. Les explications qu'il donne sont plausibles — ce qui ne signifie qu'elles soient vraies.

Les experts les acceptent.

Ce n'est pas la complicité écarlée, mais c'est bien moins encore la complicité établie.

L'engin devait il tuer ?

Toutefois, aux assises, le débat portera sur un autre point, et en raison même du système de défense du criminel : cet engin aussi combiné pouvait-il donner la mort ?

La réponse est affirmative. Oui, si au lieu d'éclater en l'air, l'engin était tombé au pied de la tribune, il pouvait donner la mort. Les clous avaient assez de force pénétrante pour causer des blessures mortelles. C'est simple hasard qu'ils n'aient que blessé ceux qu'ils ont atteints.

L'engin, en somme, au dire des experts, était un engin de mort. Sa combinaison était une des plus habiles qu'on ait encore enregistrées jusqu'ici, mais elle était extrêmement chanceuse. C'était l'œuvre d'un fou, d'un fanatique inconscient. Un chimiste ne disposant point d'instruments spéciaux ne se hasarderait pas à construire un semblable engin ; et un profane qui l'oserait courrait le risque d'y laisser sa peau.

Un détail va l'établir 22 eux que tous les raisonnements.

L'explosion s'est produite en l'air, non par le choc sur le rebord d'une tribune, mais parce que la rondelle d'ouate, — mince clous prose comme un pois — qui séparait les deux corps appelés à se combiner, se déplaça par la force de la projection et permit le mélange immédiat.

Cet accident, à peu près inévitable, avec des engins faits de la sorte, aurait aussi bien pu se produire pendant la manipulation, ou pendant le transport.

Au résumé : l'engin était puissant, mais il n'offrait à qui l'avait exécuté aucune sécurité d'éclatement quant à l'œuvre criminelle. C'est à la fois double hasard qu'il n'ait tué personne : il devait tuer l'anarchiste pendant la fabrication — comme il devait frapper ceux qui l'entouraient si, au lieu d'explosion qu'au milieu de ces.

Pour ceux qui se feraient scrupule de lire ces détails dans un journal, nous citerons prose que le 1er des mots publiés, comme ils seront le fond du débat, en cour d'assises, on pourra les lire dans tous les journaux.

LES PRISONNIERS DE GLATZ

La vie des nous deux vaillants et malheureux compatriotes va devenir plus triste.

Sur un ordre venu de Berlin, le nombre des gardiens des deux officiers de la marine française internés à Glatz a été augmenté ; tout rapport avec l'extérieur leur est interdit ; lorsque les deux officiers font leur promenade de deux heures dans la cour de la forte esse, la garde prend les armes.